

**Annexe au chiffre 2, description des modules: assignement des certificats de compétence des modules partiels aux modules obligatoires à choix du 02.04.2019**

Module obligatoire à choix (domaine professionnel)	Certificats de compétences obligatoires dans le module obligatoire à choix choisi	Option: Tout dans le même module obligatoire à choix	Option: Combinaison avec un autre module obligatoire à choix		
		Certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, si <b>aucun certificat de compétences d'un autre module obligatoire à choix</b> n'est fourni	Certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, au cas où des certificats de compétences d'un <b>autre module obligatoire à choix</b> sont fournis.	<b>Compléments avec des certificats de compétences d'un autre module obligatoire à choix</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modules partiels / certificats de compétences sont à définir avec le prestataire de la formation.</li> <li>- Les modules partiels / certificats de compétences ne sont proposés qu'en cas de participation suffisante.</li> </ul>	
<b>Hématologie et hémostase</b>	2.1.1. 2.1.2. 2.1.5. (anémies)	2.1.3. 2.1.4. 2.1.5. (malaria)	2.1.3. <b>ou</b> 2.1.4.		Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 40 heures de formation recommandées au total
<b>Immunohématologie et médecine transfusionnelle</b>	2.2.1. 2.2.2. (sans sérologie des donneurs) 2.2.3.	2.2.2. (sérologie des donneurs) 2.2.4.	Pas d'autres certificats de compétences		Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 50 heures de formation recommandées au total
<b>Chimie clinique et immunologie clinique</b>	2.3.1.	<b>Variante 1:</b> 2.3.2. 2.3.4. 2.3.5. 2.3.7. 2.3.8. 2.3.9. 2.3.10. Ainsi que 2.3.3. <b>ou</b> 2.3.6. <b>Variante 2:</b> 2.3.3. 2.3.6. Ainsi qu'au moins 5 certificats de compétences des modules restants	Il faut choisir au moins 5 certificats de compétences parmi:  2.3.2. 2.3.4. 2.3.5. 2.3.7. 2.3.8. 2.3.9. 2.3.10.  Ainsi que 2.3.3. <b>ou</b> 2.3.6		Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 45 heures de formation recommandées au total

Module obligatoire à choix (domaine professionnel)	Certificats de compétences obligatoires dans le module obligatoire à choix choisi	Option: Tout dans le même module obligatoire à choix	Option: Combinaison avec un autre module obligatoire à choix	
		Certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, si <b>aucun certificat de compétences d'un autre module obligatoire à choix</b> n'est fourni	Certificats de compétences obligatoires du module obligatoire à choix choisi, au cas où des certificats de compétences d'un <b>autre module obligatoire à choix</b> sont fournis.	Compléments avec des certificats de compétences d'un autre module obligatoire à choix <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modules partiels / certificats de compétences sont à définir avec le prestataire de la formation.</li> <li>- Les modules partiels / certificats de compétences ne sont proposés qu'en cas de participation suffisante.</li> </ul>
<b>Microbiologie</b>	2.4.1. 2.4.3. 2.4.4.	2.4.2.	Pas d'autres certificats de compétences	Certificats de compétences qui correspondent à des modules partiels avec au moins 40 heures de formation recommandées au total
<b>Histotechnique</b>	Certificat de compétences de tous les modules partiels			
<b>Multidisciplinaire</b>	Certificat de compétences de tous les modules partiels			